

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL – CM 109-05-17

À une séance régulière du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue le 9 mai 2017 à 13h15, à l'hôtel de ville d'Estérel, sis au 115, chemin Dupuis, Estérel, sous la présidence du préfet-suppléant, M. Gilles Boucher, étaient présents les conseillers(ères) suivant(e)s :

Jean-Pierre Nepveu	Estérel
Yves Baillargeon	Lac-des-Seize-Îles
Tim Watchom	Morin-Heights
Clément Cardin	Piedmont
Lisette Lapointe	Saint-Adolphe-d'Howard
Robert Milot	Sainte-Adèle
Monique Monette Laroche	Sainte-Anne-des-Lacs
Daniel Beaudoin, représentant	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Jacques Gariépy	Saint-Sauveur
André Genest	Wentworth-Nord

Assistaient également à l'assemblée, Jackline Williams, directrice générale et Anne-Marie Langlois, adjointe administrative à la MRC des Pays-d'en-Haut

COMPLEXE SPORTIF : OFFRE DE SERVICE POUR DÉTERMINER LE MEILLEUR EMPLACEMENT

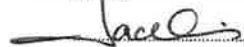
ATTENDU QUE la démarche concernant le complexe sportif est transparente et indépendante;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Nepveu, maire d'Estérel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut mandate la directrice générale de la MRC, Mme Jackline Williams, à recevoir des offres de service de firmes afin de déterminer le meilleur emplacement et à octroyer un contrat de gré à gré à la firme choisie dans le cadre législatif du Code municipal.

ADOPTÉE

COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE 19^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017


JACKLINE WILLIAMS, DIRECTRICE GÉNÉRALE
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT